

LE BIMI

la
cgt
93

N° 928 • Janvier 2025 • Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 €

LA CGT GAGNANTE

44,15% (+3,58%)

en Seine-saint-Denis

**PREMIÈRE ORGA
AUX ÉLECTIONS SYNDICALES
DANS LES TRÈS PETITES
ENTREPRISES !**

Droit des femmes :
17 janvier 1975 - 17 janvier
2025 : la loi sur l'avortement
à 50 ans

TPE :
Elections dans les TPE,
la CGT loin devant !

USR CGT 93 :
Continuité syndicale -
CGT 1 jour, CGT
toujours

IHS CGT 93 :
SATAM La Courneuve



Credit photo : Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**



édito

Jamila MANSOUR

Membre du bureau de l'UD CGT 93

La contre-réforme des retraites tombeau du Macronisme ?

Il y a 2 ans débutait un des plus grands mouvements sociaux de l'histoire du pays, contre la réforme des retraites du gouvernement Borne. Unanimement rejetée par le monde du travail et par des millions de salarié-es, qui ont manifesté plusieurs fois par semaine dans toute la France durant 6 mois, cette réforme reste à l'heure actuelle le symbole le plus flagrant de l'autoritarisme et du présidentielisme le plus caricatural de Macron. Une aberration sociale qui n'a finalement jamais été votée par le parlement, dont les travailleurs subissent déjà les effets, puisque le nombre de personnes de 62 ans au chômage a déjà été multiplié par 2 !

Depuis janvier 2023, certaines choses ont changé : les défaites électorales se succédant le déclin des macronistes a été largement amorcé, jusqu'à la victoire d'une large alliance de gauche, le Nouveau Front Populaire, aux législatives de juin 2024. L'extrême droite n'a jamais été aussi forte, avec 121 parlementaires à l'Assemblée nationale. Le gouvernement Barnier a été censuré avec fracas. 300 000 emplois sont menacés dans le pays, tandis que l'inflation n'a jamais été ni encadrée, ni compensée. Face à tous ces défis, seul un paramètre reste identique, c'est le déni de démocratie du camp macroniste, qui après avoir refusé d'abroger sa réforme des retraites, a refusé la victoire électorale du camp progressiste en juin dernier, et se retrouve aujourd'hui contraint de recycler des personnalités politiques détestées par l'opinion publique comme ... E. Borne ou M. Valls. " Hegel fait quelque

part cette remarque que tous les grands événements et personnages de l'histoire se produisent pour ainsi dire deux fois, mais il a oublié d'ajouter : la première fois comme une grande tragédie, la seconde fois comme une farce sordide " écrivait Marx.

Qu'on ne s'y trompe pas, cette poursuite effrénée des politiques ultra minoritaires de Macron et son clan, et leur convergence avec celles de l'extrême droite ne doivent pas être psychologisées, c'est une stratégie de "blitzkrieg" sociale qui est à l'œuvre, dont les conséquences néfastes sont déjà largement ressenties par la population : la désertification médicale s'accroît, le monde du travail essuie des coups récurrents, le chômage s'intensifie, les personnes étrangères sont toujours fragilisées. Seuls les revenus du patronat et des grands groupes augmentent : en 2024, les dividendes versés aux actionnaires s'évaluent à 72,8 milliards d'euros, soit une hausse de 8,5% en un an.

L'inversion des rapports de forces entre le capital et le travail devient plus qu'urgente. C'est devenu une question de survie pour bon nombre de salarié-es. Et le retour du débat des retraites est un signe positif. Malgré les 49,3, malgré les répressions brutales de l'ensemble des mobilisations sociales qui ont émaillé les 2 quinquennats de Macron, ce dernier n'aura jamais pu étouffer la contestation contre cette réforme injuste, qui sert désormais de ligne rouge dans le monde politique et syndical français. Toutes celles et ceux qui ne se positionneront pas pour l'abrogation de cette réforme, passeront désormais in fine de l'autre côté de la barricade. A nous de rallumer la flamme de cette mobilisation pour mettre un terme aux reculs sociaux majeurs qui viennent



Sommaire

- 03 Editorial
- 04 Elections dans les TPE, la CGT loin devant !
- 06 Déclaration de l'UD pour la réouverture de la clinique Vauban à Livry-Gragan
- 07 Immigration - Interview de Sandra, secrétaire générale de l'UL de Bobigny
- 08 Dossier : Retraites, des questions et des réponses
- 10 IHS CGT 93 : SATAM La Courneuve
- 12 USR CGT 93 : Continuité syndicale - CGT 1 jour, CGT toujours
- 14 17 janvier 1975 - 17 janvier 2025 : la loi sur l'avortement à 50 ans
- 15 La formation syndicale

Elections dans les Très Petites Entreprises : La CGT loin devant !

Les 5 millions de salarié-es des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salarié-es) ont été appelé-es à voter pour les élections professionnelles du 25 novembre au 9 décembre dernier. Ces élections déterminent la capacité des syndicats à négocier au niveau des branches comme au niveau interprofessionnel. Elles définissent la composition des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) et le nombre de conseillers et conseillères prud'homaux.

Avec 27,64% des voix, la CGT en ressort victorieuse ! Nous confortons notre place de première organisation représentative des salarié-es des TPE et nous creusons même l'écart en finissant près de 13 points devant la CFDT, 2^{ème} organisation syndicale.

En Ile-de-France, nous obtenons **32,45%** des suffrages exprimés alors qu'en Seine-Saint-Denis, nous faisons même encore mieux, puisque nous progressons de **3,58%** par rapport à notre résultat de 2021 pour atteindre **44,15%**. C'est une satisfaction car dans le même temps, les autres principaux syndicats du département accusent un net recul : -3,05% pour la CFDT ; -2,25% pour FO ; -1,96% pour l'UNSA et -0,96% pour la CFE CGC.

Nous remercions bien évidemment les électrices et électeurs qui nous ont témoigné leur confiance. C'est un message fort envoyé en direction des pouvoirs publics et des entreprises : par ce vote, les salarié-es des TPE ont fait le choix du syndicalisme de lutte et de proximité porté par la CGT pour conquérir de nouveaux droits. Ce vote est un signal d'envergure adressé au patronat et au gouvernement, d'autant qu'il se conjugue à l'annonce d'une CGT en progression de ses effectifs.

Pourtant ces élections n'ont mobilisé que 4,09% de votant-es, soit 218 926 salarié-es. La CGT dénonce les nombreux dysfonctionnements observés tout au long de ce scrutin qui ont empêché la participation. Dans un sondage d'octobre 2024, plus de 50% des salarié-es des TPE n'étaient même pas au courant de ces élections !

Les pouvoirs publics n'ont pas joué leur rôle : peu d'information auprès des salarié-es, non-inscription de certain-es électeur-trices, non réception des courriers pour voter, difficultés d'accessibilité au vote en ligne...

Depuis la suppression des élections aux conseils de prudhommes en 2014, la représentativité des organisations syndicales est définie par l'agglomération des résultats aux élections CSE et aux élections TPE. Résultat : la participation s'est effondrée et des millions de salarié-es sont exclus du vote : les privé-es d'emploi, les salarié-es des entreprises dans lesquelles il n'y a pas de candidat-es au CSE et la grande majorité des salarié-es des TPE. La CGT appelle les pouvoirs publics à remédier à ce grave problème démocratique !

Quoiqu'il en soit, cette séquence qui s'achève doit être un nouveau moment de réflexion qui s'ouvre pour nous. Il nous faut impérativement réfléchir sur comment accueillir, syndiquer et organiser ces milliers de travailleurs et travailleuses qui trop souvent sont isolé-es tant sur leurs lieux de travail que dans nos structures syndicales. En somme, un nouveau chantier à envisager à l'approche du 22^{ème} congrès de notre Union Départementale.

Syndicat	France	Ile-de France	Seine-Saint-Denis
CGT	27,64% (+1,33%)	32,45% (+2,86%)	44,15% (+3,58%)
CFDT	14,86% (-1,60%)	13,41% (-1,86%)	9,45% (-3,05%)
UNSA	14,38% (-1,51%)	12,83% (-2,95%)	10,62% (-1,96%)
FO	11,69% (-2,15%)	7,26% (-2,86%)	7,81% (-2,25%)
CFTC	8,29% (+2,39%)	8,92% (+2,32%)	6,83% (+2,04%)
Solidaires	5,34% (+1,07%)	6,15% (+1,53%)	7,08% (+1,94%)
CFE CGC	4,10% (+0,25%)	6,96% (+0,17%)	3,26% (-0,67%)

Entre parenthèses, la progression ou le recul de chaque organisation syndicale par rapport aux précédentes élections TPE en 2021.

Elections dans les Très Petites Entreprises :



Réouverture de la Clinique Vauban : Offre de soin en danger et répression syndicale

Le double jeu du Maire et des autorités dévoilé.

le 13 janvier dernier à la mairie de Livry Gargan s'est tenue une table ronde portant sur l'avenir de la Clinique Vauban. La CGT porteuse d'un projet alternatif, suite à la liquidation de cette clinique, victime de la gestion prédatrice d'un « patron voyou » n'était pas conviée à cette table ronde. ET pour cause, se trame un projet qui ne rétablit en rien l'offre de soin de la Clinique, mais ouvre un nouveau « marché » à un acteur privé connu très négativement pour sa gestion des EPHADS. Ci-dessous la déclaration de l'UD CGT 93, qui appelle à relancer la mobilisation.

Déclaration

La fermeture de la clinique Vauban de Livry-Gargan, a aggravé une situation déjà critique en matière d'offre de soins en Seine-Saint-Denis. Plus de 92% du territoire est classé en désert médical avancé par les autorités sanitaires. Notre système de soin saturé, sous financé, et sous doté, est au bord de l'effondrement et seul le département de Mayotte, à qui nous renouvelons notre soutien et notre solidarité aux populations frappées par le cyclone, connaît une réalité plus dégradée.

L'ex propriétaire de la clinique Vauban est par ailleurs **mis en examen** pour « prise illégale d'intérêts » et « détournements de fonds publics ». Et chacun a en mémoire le scandale des Ephads ORPEA, ce qui devrait appeler les pouvoirs publics à rompre avec ces opérateurs privés. C'est bien le sens du projet alternatif porté notamment par la CGT, qui propose d'adosser la Clinique Vauban au groupement hospitalier de territoire (GHT) d'Aulnay-Sous-Bois, Montfermeil et Montreuil, afin de reconstituer l'offre de soins de proximité sur Livry-Gargan, plus particulièrement la maternité, la chirurgie et les consultations sans rendez-vous. La CGT a présenté ce projet à l'ARS lors d'une rencontre dans ses locaux, et le Maire de Livry-Gargan avait exprimé publiquement son soutien à cette perspective.

Les derniers développements du dossier marquent cependant une régression majeure, une véritable trahison des populations.

EMEIS (ex ORPEA), propriétaire des murs, entend profiter de l'argent public, avec donc le soutien de l'ARS, pour ouvrir un établissement de santé mentale. Alors que la psychiatrie est en crise majeure, on livre une nouvelle fois la part de la prise en charge la plus « rentable » au secteur privé, qui souhaite facturer des chambres particulières à 300€ /jour pour des patients dépressifs.

Une table ronde était ainsi organisée le 13 janvier, avec EMEIS et l'ARS, dans les locaux de la Mairie, et malgré notre insistance, le Maire de Livry-Gargan a refusé d'y associer les représentants des salariés. La seule réponse à cette insistance aura été la brutalité de la Police Municipale, envoyée pour réprimer des syndicalistes, dont le secrétaire général de la CGT 93 placé quelques heures en garde-à-vue après une scandaleuse et violente interpellation. De l'opacité et de la brutalité car le Maire renonce à la bataille pour reconstruire une offre de soin sur son territoire, tout en étant prêt à favoriser l'installation d'un opérateur dont les méthodes de maltraitance des personnes âgées dépendantes au sein de ses EHPAD ont été révélées dans le livre « Les fossoyeurs ». Une maltraitance systématisée par les dirigeants du groupe pour optimiser les coûts et générer le maximum de profits, au détriment de la qualité de prise en charge des résidents.

Le gouvernement, l'ARS et la municipalité de Livry-Gargan sont désormais main dans la main pour enrichir le privé EMEIS, sans agir sur les difficultés d'accès aux soins qui s'amplifient sur notre territoire.

La CGT va continuer à contribuer au large rassemblement qui se tisse sur la ville pour amplifier la mobilisation. Pas d'agents mutés de Ballanger dans le cadre d'un partenariat public/privé, qui privatise les profits et socialise les coûts, pour ne répondre qu'aux besoins des actionnaires.

**Une structure publique avec une offre de soins qui répond aux besoins, c'est vital, et possible !
La mobilisation va s'amplifier !**

Bobigny Le 14 janvier 2025



Immigration :

“Les politiques gouvernementales fragilisent les étrangers, et forment le terreau d’un écosystème mafieux qui profite d’eux”

L’union locale de Bobigny poursuit ses permanences dédiées aux travailleurs étrangers, malgré un contexte politique marqué par l’hégémonie de l’extrême droite et une nouvelle loi immigration qui s’annonce. Interview de Sandra, nouvelle secrétaire de l’UL de Bobigny.

Depuis l’élection de Macron, la pression n’a jamais cessé de s’accroître sur les salariés étrangers. Comment cela se ressent-il au sein de la permanence de l’union locale de Bobigny ?

Depuis les annonces gouvernementales sur une nouvelle loi immigration, tout est bloqué en préfecture. La criminalisation des salariés étrangers travaillant sous alias (avec le numéro de sécurité sociale d’un tiers, ndlr) est déjà en place, des obligations de quitter le territoire (OQTF) ont été délivrées sur cette question, malgré le fait que cette pratique soit encadrée par la circulaire Valls de 2012. D’une manière générale, le gouvernement a totalement rompu le statut quo issu des grandes mobilisations de travailleurs sans-papiers des années 2010, qui permettait à des personnes étrangères d’obtenir leur régularisation par le travail. Nous poursuivons malgré tout, les permanences à l’union locale, une centaine de dossiers complets a été constituée par l’UL au cours des derniers mois, sans que nous ayons la possibilité de les déposer. Le mot d’ordre est la transparence, pour ne pas laisser les gens isolés face à l’opacité et la brutalité des décisions de l’Etat.

Ce revirement de l’Etat s’appuie-t-il sur une base légale ?

Au moment du passage de la première loi immigration au Sénat, B. Retailleau le président de groupe des Républicains avait introduit une mesure criminalisant les alias, ce qui était passé sous les radars de l’opposition. Sa nomination au gouvernement lui a permis de la mettre en application.

A cette criminalisation s’ajoute une crise inédite due à la dématérialisation des procédures et au manque de rendez-vous en préfecture ...

Environ une quinzaine de personnes passent chaque semaine à la recherche d’un rendez-vous en préfecture. Sans compter les dizaines d’appels qu’on reçoit. Certains



Sandra (à droite) à la préfecture de Bobigny aux côtés des grévistes de la CGT, février 2024

anciens grévistes de la CGT ne parviennent pas non plus à renouveler. Il faut se rendre compte qu’à l’échelle de la région, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui risquent de perdre leur titre de séjour, faute d’accès en préfecture. En attendant le renouvellement, beaucoup sont arrêtés temporairement par leur employeur, et risquent de tout perdre : emploi, salaire, logement. Le marché noir des rendez-vous a repris de plus bel, avec des prix allant de 30 à 500 euros. Les politiques gouvernementales fragilisent les étrangers, et forment le terreau d’un écosystème mafieux qui profite d’eux. Elles pourraient aussi faire basculer des milliers de personnes dans le travail non déclaré, avec toutes les conséquences que ce système de prédation comporte...

Après la manifestation du 14 décembre, quelles sont les perspectives ?

Une nouvelle manifestation unitaire est d’ores et déjà prévue, elle sera annoncée prochainement. Le travail commun continue, et côté CGT on peut se féliciter d’avoir formé le cortège le plus important du 14 décembre. En parallèle, nous avons besoin de poursuivre le travail de terrain, qui permettra à terme de former un grand front pour s’opposer aux politiques xénophobes du gouvernement

Retraites : des questions et



C'est quoi cette histoire de "conclave" ?

La CGT n'a jamais renoncé à exiger son abrogation, et c'est grâce à cette boussole et à la mobilisation des salarié-es que la question est restée dans l'actualité jusqu'à être portée par les parlementaires et à contraindre le Premier ministre, François Bayrou, à rouvrir les discussions sur l'ensemble de la réforme des retraites. Attachée à la laïcité, la CGT suggère qu'en lieu et place d'un conclave le Premier ministre organise une conférence sociale sur les retraites. La question des retraites intéresse les dizaines de millions de travailleuses et de travailleurs du pays, et nos discussions doivent se faire sous leurs yeux, pas dans le secret d'un conclave. Après des mois de contestation, de grèves massives, des manifestations exceptionnelles, une bataille législative virulente, l'utilisation du 49.3 et un recours devant le Conseil constitutionnel, la réforme des retraites est entrée en application le 1er septembre 2023. Probablement l'un des plus grands dénis de démocratie de la Ve République.

Quelles sont les conséquences déjà visibles de cette réforme antidémocratique ?

Usant du chantage à la dette, des menaces sur les services publics et la Sécurité sociale, le nouveau Premier ministre F. Bayrou a toutefois été contraint d'annoncer l'ouverture d'une conférence sur la réforme des retraites. Si la retraite à 64 ans est toujours contestée aujourd'hui c'est grâce à la mobilisation syndicale et populaire sans faille.

Mesure phare de la réforme des retraites, l'âge de départ à la retraite à taux plein est décalé de deux ans, passant de 62 à 64 ans. Depuis le 1er septembre 2023, les personnes nées à partir du 1er septembre 1961 devront attendre l'âge de 62 ans et 3 mois pour prétendre à la retraite. Il faut avoir 62 ans et 9 mois depuis le 1er janvier pour la génération née en 1963. L'âge légal sera ensuite graduellement décalé de trois mois chaque année, pour atteindre 64 ans en 2030. Au recul de l'âge légal s'ajoute l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation causée par la loi Touraine de 2014. Ainsi, la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein augmente progressivement d'un trimestre supplémentaire par an, passant de 42 ans aujourd'hui à 43 ans, dès 2027 au lieu de 2030. Alors que l'âge minimum de départ n'a augmenté que de six mois à fin 2024, le nombre de personnes de 62 ans inscrites à Pôle emploi a déjà augmenté de 50 %.

Existe-t-il des solutions alternatives ?

À de nombreuses reprises, la CGT et les organisations syndicales ont fait des propositions sérieuses pour maintenir le système par répartition, notamment en mettant à contribution les grands groupes qui chaque année battent des records dans le versement de dividendes, mais rechignent toujours à participer à l'effort national. Cette année encore, les grosses entreprises du CAC 40 ont versé plus de 98 milliards d'euros à leurs actionnaires. Abroger la réforme des retraites coûterait

t des réponses

3,4 milliards d'euros en 2025, et 16 milliards d'ici 2030. Ces sommes doivent être mises en regard avec les 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales dont bénéficient chaque année les entreprises.

La CGT propose de mettre fin aux privilèges du patronat pour créer de nouvelles sources de financement :

- **2,2 milliards d'euros** en mettant à contribution les primes non cotisées, l'intéressement et la participation
- **5 milliards d'euros** par une augmentation de 0,5 point de la cotisation patronale retraite
- **Près de 6 milliards d'euros** par la création d'une contribution technique temporaire des entreprises en faveur de l'égalité femmes - hommes concernant les entreprises de plus de 50 salarié-es
- **6,4 milliards d'euros** en doublant le forfait social sur l'épargne retraite, afin d'aligner le niveau de taxation de l'épargne retraite sur celui des salaires
- **24 milliards d'euros** en soumettant les revenus financiers à cotisations sociales, pour qu'ils soient mis autant à contribution que les revenus du travail



Manifestation parisienne contre la réforme des retraites - 19 janvier 2023

Que va faire la CGT ?

Selon les premiers mots du Premier ministre, "si les partenaires ne s'accordent pas, la réforme actuelle continuera à s'appliquer", or, comme les représentants patronaux ont tout intérêt à ne pas trouver d'accord pour que la réforme s'applique telle quelle, cela revient à dire qu'il n'y aura de négociation possible.

La CGT procède toujours de cette manière lorsqu'elle négocie – que ce soit nationalement, dans les branches, ou dans les entreprises et administrations – les discussions doivent être ouvertes et les positions des uns et des autres connues, placées sous contrôle démocratique des salarié-es à chaque étape majeure des négociations. Dans la même logique, la CGT appelle ses syndicats à se réunir sur ce sujet et à réunir les salarié-es pour les informer des négociations en cours et porter au mieux leurs revendications, sur la retraite mais aussi sur les salaires et les services publics. La CGT se met d'ores et déjà en ordre de bataille et relance une campagne d'information et de mobilisation des salarié-es. Rien n'est écrit d'avance et c'est la mobilisation des salarié-es qui fait toute la différence. L'abrogation de la retraite à 64 ans et le retour à retraite à 62 ouvre la voie vers le retour à la retraite à 60 ans.



LA SATAM LA COURNEUVE

Cette entreprise constituée en 1921 s'étend sur 35 000 m² et se consacre essentiellement à la fabrication d'appareils de mesure et de distribution des hydrocarbures.

C'est en 1935 que la SATAM met en place un nouveau département « Station-service » pour la fabrication d'appareils servant à l'entretien général et un département « Matériel industriel » en 1964 puis en 1971 la fabrication de portiques de lavage.

A partir de 1969, la SATAM débute un programme d'expansion par le renforcement et l'extension de son activité de services d'où le rattachement de la SOGEN (Société de dépannage et d'installation).

En septembre 1970, la SATAM constitue une nouvelle filiale SOTAM qui acquiert une usine de 6700m² à Falaise dans le Calvados. Elle est équipée de machines-outils permettant à SATAM d'usiner et de monter les sous-ensembles pour les parties mécaniques des distributeurs routiers et des compteurs industriels.

Loin d'être en difficulté l'entreprise est passée de 34% à 66% du marché français et se situe au 2ème rang du marché mondial.

Cette prospérité a-t-elle profité aux travailleurs ?

Au début, l'usine était une petite entreprise familiale et elle a grandement prospéré. Lors du rachat de

l'entreprise à Falaise, les travailleurs par la voie de leur syndicat CGT ont demandé des garanties. La direction affirmait en 1969 que la nouvelle implantation ne devait avoir aucune incidence sur l'entreprise de La Courneuve.

Que constatent les travailleurs ?

L'entreprise est passée d'un effectif de 953 travailleurs en 1969 à 676 en 1974. Cette situation non seulement ne se stabilise pas, mais à l'occasion d'un Comité d'entreprise, la direction annonce qu'il faudrait encore une baisse d'effectif de 150 à 180 salariés !

Cette diminution n'est pas sans conséquences graves pour l'entreprise. Le noyau de production essentiel est parti et n'a pas été remplacé. Le manque de personnel dans certains secteurs a contribué à détériorer les conditions de travail. De plus, pour précipiter son départ, la direction se livre à une véritable politique de découragement. En 1974 elle a imposé 7 jours chômés puis une baisse d'horaire à 40 heures puis à 36 heures sans compensation de salaire.

Les travailleurs de la SATAM font les frais d'une politique de concentration qui a pour but d'accumuler le maximum de profit et pour conséquence le démantèlement progressif de leur entreprise.

La direction utilise la « crise du pétrole » pour justifier les atteintes qu'elle impose au personnel. Elle se sert de la vaste campagne médiatique menée par le pouvoir et le patronat afin de faire accepter aux salariés des sacrifices.

La SATAM peut et doit vivre !

Ce mot d'ordre porté par les travailleurs et leurs syndicats CGT et CGC n'est que justice. En assemblée générale les salariés votent à la majorité la grève avec occupation de l'entreprise. Celle-ci durera 33 jours.

La direction, pour mettre fin au conflit à été contrainte de signer un





protocole d'accord avec l'organisation syndicale CGT le 12 avril 1975 qui tient compte de ses engagements sur le maintien du potentiel industriel à La Courneuve et satisfasse les revendications déposées par le personnel :

- Arrêt des licenciements (114 à La Courneuve)
- Le déblocage de fonds pour l'investissement et la modernisation de l'entreprise
- L'arrêt du départ des productions
- La mise en place d'une politique à court, moyen et long terme permettant l'étude, la fabrication, la commercialisation de produits nouveaux en cours.
- Et dans l'immédiat, la satisfaction des revendications de salaire et de garanti d'emploi

Les travailleurs, pendant des mois, défendent ces revendications et obtiennent des succès non négligeables.

La direction se livre à de nouvelles offensives. Les salariés répliquent avec leurs syndicats CGT et l'aide de la municipalité communiste.

IHS CGT 93

Institut CGT d'Histoire Sociale de la Seine-Saint-Denis



J'adhère !

NOM : PRÉNOM :

ORGANISATION :

ADRESSE :

CP : VILLE :

COURRIEL : TÉLÉPHONE :

COTISATION ANNUELLE : Individuelle 25€ Organisation 60€

Bulletin et Chèque à renvoyer à l'ordre de :

IHS CGT 93 Bourse départementale du travail « Clara Zetkin » 1 Place de la Libération- 93000- Bobigny

Tél : 06 18 99 70 77 - 06 77 00 67 17 - Courriel : ihs@cgt93.fr

Continuité syndicale : CGT 1 jour, CGT toujours !

Ce proverbe affecté à différents engagements est quelque peu modifié afin d'examiner ensemble, l'intérêt de poursuivre son activité syndicale après la période salariée. Les syndicalistes en activité sont toujours mobilisés pour défendre leurs intérêts, ceux de leurs collègues, vis-à-vis de leurs employeurs, quand ils sont en activité. C'est également ce qu'il faut lorsque nous avons cessé notre activité professionnelle, mais avec des formes nouvelles et solidairement avec les actifs.

En 2024, les retraité-es ont pu constater que les coups durs leur sont portés quotidiennement. Les défenseurs de la finance arc-boutés, ou ceux qui diffusent leurs propos, nous ont expliqué que les retraité-es devraient être contents de leur sort, qu'ils sont privilégiés qu'ils coûtent cher à la nation, qu'ils se soignent trop, qu'ils sont égoïstes vis-à-vis de la jeunesse...

Nous avons le devoir de ne pas laisser les propos mensongers se répandre. Pour rétablir la vérité, mais également pour des raisons morales, de dignité, mais surtout pour faire barrage aux idées qui sont derrière ces campagnes. Ces idées sont en fait le détournement de toute forme de solidarité et du coup très dangereuses pour les générations futures. C'est les louanges du chacun pour soi. Ces idées soi-disant nouvelles sont anciennes, portées par le capitalisme (exploitation de l'homme par l'homme), adaptées aux conditions d'aujourd'hui. Ce sont des leurres qui ne profitent qu'au plus fortunés.

Alors il faut réfléchir, comment contrer ces mensonges, et ces coups tordus. Pour cela les retraité-es CGT ont leur magazine Vie nouvelle, il doit être diffusé plus largement. Il faut échanger, car seule/seul dans son coin, on n'a pas assez de repères, d'expériences, d'informations. Avec d'autres camarades syndiqués on examine comment agir et intervenir.

Le soutien aux positions de la CGT par procuration n'est pas une solution. Penser que seul le vote suffit nous montre que ceci est également un leurre. Il faut lier les deux.

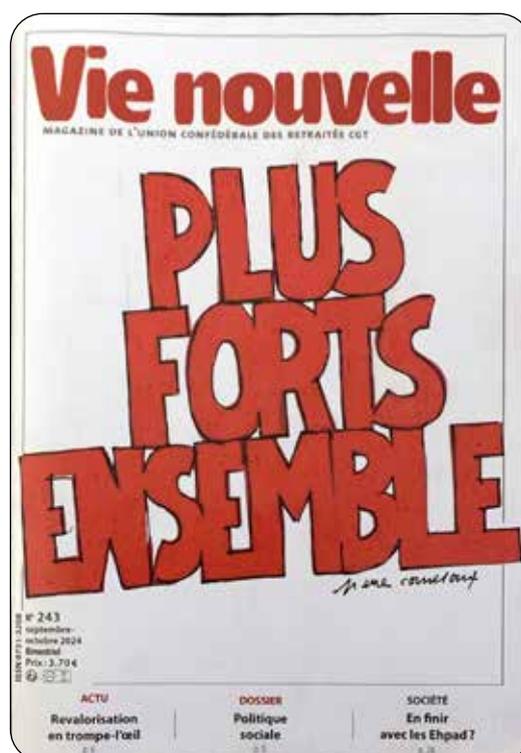
Beaucoup de retraités, même certains anciens syndiqués sont conscients des mauvais coups, mais considèrent qu'ils ne pourront pas faire bouger les choses. Ce qui les amène à douter de la force de leurs aspirations, et ils sont en retrait de toute action revendicative, contrairement à leur période salariée. Cette situation de laisser à d'autres le soin de lutter

ne correspond pas aux besoins d'aujourd'hui.

En France on compte 18 millions de retraités, ce ne sont pas des sous-citoyens hors réflexions et sont en capacité de se faire entendre.

Leur inscription, quand il le peuvent, dans des associations culturelles et sportives, très importantes pour profiter d'une retraite bien méritée, ne permet pas toujours de défendre des questions essentielles. Il est donc impensable que ces camarades soient laissés sans informations suffisantes, sans échanges, sans possibilités d'actions sur les problèmes qui les concernent. Cette situation trop présente, laisse involontairement le champ libre aux idéologies les plus dangereuses.

En 2024, les retraités CGT ont été au premier plan avec l'ensemble des structures de la CGT pour dénoncer les falsificateurs d'extrême droite. Ces groupes ou partis affirment soutenir les retraités et l'ensemble des salariés, mais en réalité les divisent les jeunes et retraités, les Français et immigrés... Chacun connaît la devise « diviser pour mieux régner ». A qui profite le crime ? Quel système est en place, sinon le système capitaliste ? La droite n'est pas en reste et colle de plus en plus à ces idées.





Regardons de plus près une de leurs positions. Les différents groupes et partis d'extrême droite et suivis par la droite, qui se radicalise, veulent diminuer les cotisations sociales, pour « aider les entreprises ». Les entreprises paient-elle plus de cotisations qu'hier ? Non !

Les entreprises paient de moins en moins de cotisations sociales, qu'elles appellent abusivement des charges, les gouvernements successifs ont répondu favorablement à leurs requêtes d'allègement. C'est un problème, c'est un prélèvement sur le fruit du travail des actifs comme des retraités, en plus des impôts pris sur les pensions CSG, CRDS, CASA. Aujourd'hui le patronat et l'extrême droite veulent aller plus loin, prendre sur le salaire brut pour diminuer les cotisations des employeurs et des salariés pour soi-disant augmenter le salaire net. C'est la remise en cause de toutes solidarités et en fait une diminution des salaires.

Il faut se mobiliser contre cette menace en rappelant que les cotisations sociales financent nos pensions de retraite, notre Sécurité sociale, nos protections sociales, nos hôpitaux... Il faut préserver et même reconquérir nos outils de justice sociales.

La CGT a plusieurs fois dénoncé ces tentatives, ces dangers, mais la machine à broyer le fruit de notre travail perdure. **Il est impératif de stopper ces dérives démagogiques et dangereuses !**

Le grand patronat met à la disposition de ces groupes politiques des sites, des réseaux, ses chaînes de télévision et ses grands organes de presse.

Voilà quel doit être un des grands axes de nos mobilisations en 2025, en plus de poursuivre notre mobilisation pour une autre politique et sociale en France et des moyens supplémentaires pour la santé dans notre département, à ce jour plus de 4500 pétitions.



Campagne de signature de la pétition pour une autre politique de santé à l'hôpital de Montfermeil.



Campagne de signature de la pétition pour une autre politique de santé à l'hôpital de Montfermeil.



Pour signer la pétition lien à placer dans la barre d'adresse : <https://chng.it/TT55cDz9zk>

Nous nous en félicitons et souhaitons en récolter encore beaucoup, avant de les remettre au Préfet et à l'ARS (Agence Régionale de Santé) au mois de mars. Nous allons porter notre exigence de moyens plus importants pour la santé en France et pour un rattrapage en Seine-Saint-Denis.

Alors donnons-nous en les moyens, faisons en sorte de gagner des adhérents-es et agissons dans les entreprises pour que les futurs retraité-es poursuivent leur engagement syndical, partout où ils ont l'intention de vivre leur retraite.



Campagne de signature de la pétition pour une autre politique de santé à l'hôpital Ville Evrard à Neuilly sur Marne.

17 janvier 1975 - 17 janvier 2025 : la loi sur l'avortement à

50 ans

Il y a 50 ans était votée la loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse dite « loi Veil » du nom de la ministre de la santé, Simone Veil, qui a vaillamment porté ce texte – en prenant appui sur la lutte féministe menée intensivement depuis 1970 pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

Aujourd'hui, derrière l'unanimité de façade autour du droit à l'avortement en France, il reste beaucoup à faire pour que toutes les femmes puissent effectivement exercer ce droit. Et la constitutionnalisation de « la liberté garantie pour une femme d'avoir recours à l'IVG » en 2024 n'y change rien.

Nombre d'obstacles demeurent voire se renforcent :

- fermetures de centres d'IVG (130 en 15 ans),
- désinformation orchestrée sur Internet par les opposants anti-choix,
- prières de rue de catholiques intégristes devant des CIVG...

Dans le monde, 700 millions de femmes résident dans des pays où le droit à l'avortement est restreint ou interdit et une femme décède toutes les 15 minutes des suites d'un avortement non sécurisé.

Ce droit est menacé du fait de la montée des extrêmes droites, des intégrismes religieux, du recul des droits des femmes et du conservatisme. Même dans les pays où l'avortement est légal, des obstacles peuvent encore exister, tels que des procédures particulièrement dissuasives, des coûts élevés, des délais d'attente, des exigences de consentement parental ou conjugal et la stigmatisation sociale.

Quels enseignements tirer de tout cela aujourd'hui ?

- Une avancée majeure a été conquise grâce au rapport de force construit à

partir d'un mouvement social massif, en particulier de femmes, articulant une diversité d'acteurs et d'actrices et de modalités d'action ;

- La **lutte exemplaire qui a été menée n'a pas permis d'obtenir LA loi complète et parfaite**, il aura fallu maintenir la pression et continuer les actions de revendication et de plaidoyer pour gagner au fur et à mesure les compléments nécessaires ;

- La **vigilance s'impose, toujours, s'agissant particulièrement des droits des femmes**, jamais acquis mais à défendre inlassablement contre les remises en question, multiples et protéiformes – en attestent les reculs observés dans d'autres pays, comme aux Etats-Unis ou en Pologne par exemple ;

Un demi-siècle après le vote de la loi dépénalisant l'IVG, la mobilisation demeure nécessaire pour que l'accès à l'avortement soit effectif et égal pour toutes :

- allongement du délai légal,
- abolition de la double clause de conscience,
- suppression des zones blanches dans les territoires.

La CGT y prend toute sa part, notamment dans le cadre du collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! » et au quotidien en coordination avec les organisations qui luttent dans le domaine de la santé et des droits des femmes, au niveau national et au niveau local.





COLLECTIF FORMATION SYNDICALE UD CGT 93

PLAN DE FORMATION 2025

Formation pour « Être acteur toute sa vie »

- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du **20 au 24 janvier** 2025 et Module 2 du **7 au 11 avril** 2025
- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du **3 au 7 mars** 2025 et Module 2 du **19 au 23 mai** 2025
- Lutter contre les idées d'extrême-droite : **27 mars** 2025
- Risques psychosociaux : **15 au 17 janvier** 2025
- Journée d'étude AT/MP : **12 mai** 2025
- Combattre les violences sexistes et sexuelles : **16 au 18 avril** 2025 ou **10 au 12 décembre** 2025
- Initiation à l'utilisation du droit : **13 au 14 octobre** 2025
- Découvrir le syndicalisme Retraité : **25 au 26 septembre** 2025
- Bureautique : **31 mars au 4 avril** 2025 ou **6 au 10 octobre** 2025

Formation « Accompagnement à la responsabilité »

- Négociation d'un protocole électoral : **6 au 7 février** 2025
- Politique financière syndicat / Union Locale : **24 novembre au 28 novembre** 2025
- Formation des formateurs : **31 mars au 4 avril** 2025
- Communication : **16 au 20 juin** 2025
- Maquettage d'un tract sous word : **16 au 17 octobre** 2025
- Animation des Luttés et Sécurité (ALS) : **19 au 20 juin** 2025
- Reversement via Cogétise : **11 septembre** 2025
- Accueil syndical / défense des droits : **26 et 27 juin** 2025

Formation « Accompagnement à un mandat »

- CSE – Prise de mandat : **10 au 14 février** 2025 ou **17 au 21 mars** 2025
- CSE – Santé : **10 au 14 mars** 2025 ou **2 au 6 juin** 2025 ou **3 au 7 novembre** 2025
- CSE Activités sociales et culturelles : **3 au 5 septembre** 2025
- Conseiller du salarié : **22 au 24 janvier** 2025 ou **17 au 19 février** 2025
- Défenseur Syndical : **24 au 28 mars** 2025 ou **15 au 19 septembre** 2025
- Référent harcèlement sexuel : **8 au 10 septembre** 2025
- Délégué syndical : **27 au 31 janvier** 2025
- Négociation annuelle obligatoire : **3 au 4 février** 2025

Le plan de formation 2025 a été adopté à l'unanimité lors de la CEUD du 8 octobre 2024.

22^e congrès

de l'Union
Départementale
CGT de
Seine-Saint-Denis

la
cgt
93

14, 15, 16 mai 2025

**Bourse Départementale du
Travail - Clara Zetkin**

1, place de la Libération - 93000 Bobigny